



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **9 septembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3343**

commune (s) : Bron - Saint Priest

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 12 parcelles de terrain nu situées avenue Pierre Mendès France, appartenant à la société immobilière SNC Bron Mendès France

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 août 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 septembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Abadie, Colin, Mmes Laurent (pouvoir à Mme Jannot), Frier, M. Barge.

Absents non excusés : M. Barral.

Commission permanente du 9 septembre 2019**Décision n° CP-2019-3343**

commune (s) : Bron - Saint Priest
objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 12 parcelles de terrain nu situées avenue Pierre Mendès France, appartenant à la société immobilière SNC Bron Mendès France
service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 août 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre d'une procédure de classement du domaine public métropolitain de la rue des Lads et des Cavaliers à Bron, une acquisition reste à réaliser par la Métropole de Lyon concernant 12 parcelles d'une superficie totale de 7 543 m², situées avenue Pierre Mendès France à Bron, propriété de la SNC Bron Mendès France :

Parcelles	Communes	Localisation	Contenance	Superficie (en m ²)
C 1983	Bron	rue des Lads	voirie	791
C 1997	Bron	rue des Lads	voirie	360
C 1995	Bron	avenue de l'Europe	terrain nu	553
C 1996	Bron	avenue de l'Europe	espace vert	1 640
C 1998	Bron	avenue de l'Europe	espace vert	1 166
AB 255	Saint-Priest	avenue de l'Europe	espace vert	642
AB 256	Saint-Priest	avenue de l'Europe	espace vert	2
AB 254	Saint-Priest	impasse de l'Hippodrome	terrain nu	1 510
C 1994	Bron	rue d'Alsace	terrain nu	48
C 1980	Bron	rue d'Alsace	terrain nu	218
C 1959	Bron	rue d'Alsace	terrain nu	523
C 1981	Bron	avenue Pierre Mendès-France	terrain nu	90
Total				7 543

S'agissant des parcelles correspondant à l'espace vert (C 1996, C 1998, AB 255, AB 256), l'acquisition est à 37,50 € le m², soit 129 375 €, et à 1 € pour l'ensemble des parcelles relatives au classement de la rue des Lads (C 1983, C 1997), l'élargissement de l'avenue de l'Europe (C 1995), de la rue d'Alsace et de l'impasse de l'Hippodrome (AB 254, C 1994, C 1980, C 1959) et de l'avenue Pierre Mendès France (C 1981).

Il s'agit de 12 parcelles libres de toute location ou occupation, pour lesquelles un accord a été conclu entre le vendeur et la Métropole.

Aux termes du projet d'acte, ces terrains nus seraient acquis pour un prix total de 129 376 € et intégreraient le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, pour un montant total de 129 376 €, de 12 parcelles de terrain nu de 7 543 m² au total cadastrées C 1996, C 1998, AB 255, AB 256, C 1983, C 1997, C 1995, AB 254, C 1994, C 1980, C 1959 et C 1981, libres de toute location ou occupation, situées avenue Pierre Mendès France à Bron et Saint Priest et appartenant à la SNC Bron Mendès France, dans le cadre d'une régularisation foncière relative à une procédure de classement du domaine public de voirie métropolitain.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 28 janvier 2019, pour un montant de 535 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P09O4368.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 129 376 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2019.